

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00144 Numéro SIREN : 431 635 663 Nom ou dénomination : ATF

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 1858

certifier conforme *[Signature]* corrigé *[Signature]*

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

B 1858

Désignation de l'entreprise : SARL ATF Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 15 RUE PASTEUR 81990 PUYGOUZON Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 351	10 892	459	
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	806		806	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	41 447	27 366	14 080	5 693
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	363 602	237 446	126 156	126 207
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	35 342		35 342	28 353
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	452 548	275 704	176 844	160 253
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	11 639		11 639	15 256
ACTIF CIRCULANT	En cours de production de biens	BN	BO	39 771		39 771	
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	131 799		131 799	145 781
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	398 147	7 894	390 253	446 890
	Autres créances (3)	BZ	CA	53 367		53 367	57 428
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	106 860		106 860	
	Disponibilités	CF	CG	271 915		271 915	396 707
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 343		7 343	4 317
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 020 842	7 894	1 012 948	1 066 378
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 473 390	283 598	1 189 792	1 226 631

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR
 Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	181 039	181 039	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	575 614	503 934	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 484	71 681	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	772 521	765 038
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 630	47 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 028	469	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	203 853	244 658	
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 357	148 349	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	33 402	21 117	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	417 270	461 593	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 189 792	1 226 631	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	397 371	438 623	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL ATF				Néant ☐			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	665 510	FB		FC	665 510	930 603	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 490 698	FH		FI	1 490 698	1 588 759
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 156 208	FK		FL	2 156 208	2 519 362	
	Production stockée*					FM	39 771	(64 889)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	47 953	34 497	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 243 972	2 488 972
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	894 431	882 621	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	13 982	(6 296)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	383 563	526 525	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 616	(5 197)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	266 414	307 672	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 218	15 055	
	Salaires et traitements*					FY	447 047	484 061	
	Charges sociales (10)					FZ	152 705	156 035	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	50 472	44 620
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 749	3 036
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	4 938	110	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 234 137	2 408 243
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 835	80 729	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 060	1 629	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 060	1 629	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	465	834	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	465	834	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 595	795	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 430	81 524	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 525		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		3 108	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 525	3 108	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 444	3 942	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 009	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 444	4 951	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 919)	(1 843)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(5 973)	6 567	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		1 433	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 249 557	2 493 709	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 242 073	2 422 028	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 484	71 681	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 635	32 854	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES		166			
PERTE FROID CLIENTS		13 278			
COMPTE GAFFIC				1 525	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire article 53
A du Code Général des Impôts

(Ne pas reporter le montant des cédentes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ATF										Néant		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	10 766	KE		KF	1 391
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS	30 525	KT		KU	10 921
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	26 444	KW		KX	35 232	
		Matériel de transport *					KY	252 284	KZ		LA	11 240	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	37 113	LC		LD	1 289	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	346 367	LO		LP	58 682		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	28 353	8V		8W	6 989	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ	28 353	LR		LS	6 989			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	385 486	0H		0J	67 063			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence									
		à poste 1		à poste 2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	12 157	1X	12 157	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	41 447	ML	41 447	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN	61 675	MO	61 675
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	263 525	MR	263 525
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	38 402	MU	38 402
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV		NG		NH	405 049	NI	405 049	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY	35 342	OZ	35 342
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	35 342	2H	35 342		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	452 548	OM	452 548		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IRISIA

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 766	PF	126	PG		PH	10 892
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 832	QA	2 534	QB		QC	27 366
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	25 449	QE	1 420	QF		QG	26 869
	Matériel de transport	QH	132 270	QI	43 439	QJ		QK	175 709
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 915	QM	2 953	QN		QO	34 868
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	214 466	QV	50 346	QW		QX	264 812
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	225 232	OP	50 472	OQ		OR	275 704

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IRISIA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières(I)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	17 463	6U	3 749	6V	13 318	6W	7 894	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	17 463	TY	3 749	TZ	13 318	UA	7 894	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	17 463	UB	3 749	UC	13 318	UD	7 894	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 749	UF	13 318				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ATF										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 876		10 876							
	Autres créances clients		UX	387 271		387 271							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	27 381		27 381							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 520		4 520							
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP	5 726		5 726							
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 741		15 741							
	Charges constatées d'avance		VS	7 343		7 343							
	TOTAUX			VT	458 858	VU	458 858	VV					
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	19		19							
	à plus de 1 an à l'origine		VH	40 611		20 712	19 900						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	203 853		203 853							
Personnel et comptes rattachés			8C	71 593		71 593							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	53 108		53 108							
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 656		12 656							
publiques	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	2 028		2 028							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	33 402		33 402							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	417 270	VZ	397 371	19 900						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	19 477	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 834	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Cepi& Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8										
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		7 484				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WB					
			de son conjoint											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	166		
	Amendes et pénalités		WJ	166		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											Y7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN	-			
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I		WR	7 650	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
			- imposées aux taux de 0 %								WH			
			- imposées aux taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A		XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :														
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY		
Mesures d'incitation à l'abatement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement *										XD			
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		QV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Crédance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	24 681		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
										TOTAL II		XH	24 681	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ	17 031		
		déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							XO	17 031		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	17 031
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	17 031

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	45 749
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ATF										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	503 934	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	71 681		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	575 614		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	575 614					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	3 529		16 230					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	68 119		69 073					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	21 259		28 727					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			19 388					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	173 507		174 254					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	266 414		307 672					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 583		5 753					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	8 635		9 302					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	13 218		15 055					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	455 591		545 670					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	313 483		356 340					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	368 767							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
DIVERS	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
RÉGIME DE GROUPE*			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(article 53 A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	15
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 156 208	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 156 208	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	41	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	22 172	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	34 635	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	1 525	
TOTAL 2	OM	58 372	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	1 277 994	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	198 295	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	60	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 938	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 481 287	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	733 293	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	733 293	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	2 156 208	Effectifs au sens de la CVAE *
	EY	15	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ
		31/12/2018	
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATF

ADRESSE (voie) 15 RUE PASTEUR ZA LE GARBAN

CODE POSTAL 81990 VILLE PUYGOUZON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CORREGES Prénom(s) YANN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 060276 N° Département 81 Commune ALBI Pays FR

Adresse : N° 15 Voie LA BRUQUE

Code postal 81990 Commune PUYGOUZON Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CORREGES Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 281174 N° Département 81 Commune ALBI Pays FR

Adresse : N° 15 Voie LA BRUQUE

Code postal 81990 Commune PUYGOUZON Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCES			7 343.32
01/01/2018 AN S.A.N.	4 316.53		
01/01/2018 91 GRENKE FRAIS ASSURANCE		131.96	
01/01/2018 91 GRENKE LOYER 010118-310318		255.57	
01/01/2018 91 PIERRE COT TNS		3 620.00	
01/01/2018 91 PIERRE COT TNS		197.00	
01/01/2018 91 PIERRE COT TNS		112.00	
31/12/2018 91 PIERRE COT TNS	5 167.00		
31/12/2018 91 PIERRE COT TNS	240.00		
31/12/2018 91 PIERRE COT TNS	294.00		
31/12/2018 91 YANN COT TNS	468.00		
31/12/2018 91 YANN COT TNS	166.00		
31/12/2018 91 YANN COT TNS	390.00		
31/12/2018 91 GRENKE LOYER 010119-310319	255.57		
31/12/2018 91 GRENKE ASSURANCE	131.96		
31/12/2018 91 MELKAL ABONNEMENT ANNUEL	230.79		
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR			5 400.00
31/12/2018 91 bencar avoir	5 400.00		
44870000 PRODUIT A RECEVOIR			5 725.76
01/01/2018 AN S.A.N.	2 978.72		
01/01/2018 91 GAFIC 4T		2 978.72	
31/12/2018 91 GAFIC 4T	3 373.31		
31/12/2018 91 EXEDENT DE VERSEMENT	971.00		
31/12/2018 91 eberhard BEA 2018	1 381.45		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERET COURUS			18.90
31/12/2018 91 Total I.C. au 31/12/2018		18.90	
42820000 CONGES A PAYER			31 422.63
31/12/2018 91 Provisions pour congés payés		31 422.63	
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER			766.87
31/12/2018 91 PIERRE COT TNS		115.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2018 91 INTERRESSEMENT 2018		594.23	
31/12/2018 91 FOFAIT SOC INT 2018		57.64	
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES			14 326.03
01/01/2018 AN S.A.N.		13 800.93	
01/01/2018 91 Provisions pour congés payés	13 800.93		
31/12/2018 91 Provisions pour congés payés		14 326.03	
41980000 CLIENTS.RRR&AV. A AGCORD.			346.67
31/12/2018 91 AVOIR A ETABLIR OEDEN		346.67	
46864000 assurance sur emprunt			8.53
31/12/2018 91 Total assurance au 31/12/2018		8.53	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 MAJORATIONS-PENALITES-PV			166.00
12/01/2018 CR PENALITE CVAE	31.00		
14/03/2018 CR MAJORATIONS-PENALITES-PV	25.00		
12/04/2018 CR MAJORATIONS-PENALITES-PV	25.00		
28/04/2018 CR PV STAT	25.00		
28/05/2018 CR PV 5000172849	35.00		
31/05/2018 90 contravention		35.00	
18/06/2018 CR MAJORATIONS-PENALITES-PV	35.00		
02/10/2018 CR PV	25.00		
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			13 277.78
26/02/2018 CR SINISTRE PUECHECO PERTE MARCH	1 895.48		
05/06/2018 CR JANADA PERTE MARCHANDISE	9 652.80		
03/10/2018 CR MMA SINISTRE REQUISTA	1 729.50		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 PRODUIT EXCEPTIONNEL			1 524.73
01/01/2018 90 REGUL COMPTE GAFC		1 524.73	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	459		459	
20500000 CONCESS.BREVETS LOGICIELS	11 351	10 766	585	5.43
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LOGIC.	10 892	10 766	126	1.17
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	806		806	
23200000 IMMO EN COURS	806		806	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	14 080	5 693	8 388	147.33
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	41 447	30 525	10 921	35.78
28154000 AMORT.MATERIEL ET OUTILL.	27 366	24 832	2 534	10.20
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 156	126 207	51	0.04
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	61 675	26 444	35 232	133.23
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	263 525	252 284	11 240	4.46
21830000 MATERIEL DE BUREAU	24 230	22 941	1 289	5.62
21840000 MOBILIER	14 172	14 172		
28181000 AMORT. AMENAGEMENT	26 869	25 449	1 420	5.58
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSP.	175 709	132 270	43 439	32.84
28183000 AMORT MAT. BUREAU & INFOR.	20 885	18 794	2 091	11.13
28184000 AUT IMMOB CORPORELLES	13 983	13 121	862	6.57
AUTRES PARTICIPATIONS	35 342	28 353	6 989	24.65
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	429	425	5	1.06
26120000 TITRES DE PARTICIPATION GAFIHC	34 913	27 928	6 985	25.01
Total II	176 844	160 253	16 591	10.35
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	11 639	15 256	3 616	23.71
31000000 STOCK DE MATIERES ET FOUR	11 639	15 256	3 616	23.71
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	39 771		39 771	
33500000 TRAVAUX EN COURS	39 771		39 771	
MARCHANDISES	131 799	145 781	13 982	9.59
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	131 799	145 781	13 982	9.59
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	390 253	446 890	56 636	12.67
41100000 CLIENTS	387 271	436 876	49 605	11.35
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	10 876	26 799	15 923	59.42
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR		677	677	100.00
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	7 894	17 463	9 569	54.80
AUTRES CREANCES	53 367	57 428	4 061	7.07
40100000 FOURNISSEUR	10 341	7 844	2 496	31.82
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR	5 400	362	5 038	NS
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	27 381	33 326	5 945	17.84
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	1 516	3 626	2 111	58.20
44566000 TVA DEDUCT.S/B. ET S.	1 909	8 248	6 339	76.85
44566800 TVA DEDUCTIBLE S/ CEE	53	520	467	89.77
44574000 TVA COLLECTE A 20%	984		984	
44587000 TVA S/ FACT. A ETABLIR	58	522	464	88.93
44870000 PRODUIT A RECEVOIR	5 726	2 979	2 747	92.22

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		106 860			106 860	
50300000 ACTIONS GAFIC		6 860			6 860	
50310000 ACTIONS CRÉDIT MUTUEL		100 000			100 000	
DISPONIBILITES		271 915		396 707	124 792	31.46
51210000 BANQUE CREDIT AGRICOLE		113 696		136 218	22 522	16.53
51230000 CREDIT MUTUEL ALBI		17 752		25 708	7 956	30.95
51240000 CREDIT AGRICOLE EXCEDENT		90 210		184 027	93 817	50.98
51250000 Cpte DEPOT A TERME		50 000		50 000		
53000000 CAISSE		90		753	663	88.03
53100000 CAISSE MAGASIN		167			167	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7 343		4 317	3 027	70.12
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCES		7 343		4 317	3 027	70.12
Total III		1 012 948		1 066 378	53 430	5.01
TOTAL GENERAL		1 189 792		1 226 631	36 839	3.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N°	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL	7 622	7 622		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	7 622	7 622		
RESERVE LEGALE	762	762		
10611000 RESERVE LEGALE	762	762		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	181 039	181 039		
10630000 AUTRES RESERV	48 161	48 161		
10631000 RESERVE STAT. OU CONTRAC	132 878	132 878		
REPORT A NOUVEAU	575 614	503 934	71 681	14.22
11000000 REPORT A NOUVEAU	575 614	516 587	59 027	11.43
11900000 REPORT A NOUVEAUX		12 654	12 654	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	7 484	71 681	64 197	89.56
Total	772 521	765 038	7 484	0.98
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	40 630	47 000	6 370	13.55
16481000 EMP 0000119069 MERCEDES 0718	2 128	5 702	3 574	62.69
16482000 EMP 00000162139 0718		4 128	4 128	100.00
16483000 EMP 00000209780 CLIO 1218	272	3 495	3 223	92.22
16484000 EMPRUNT CM 0120 15000 EUR	4 116	7 880	3 764	47.77
16485000 EMP CM 03	10 796	17 213	6 417	37.28
16486000 EMPRUNT CM 02340-200823-04	5 659	8 146	2 487	30.53
16487000 EMPRUNT CM 05 MAGASIN	17 641		17 641	
16490000 EMP 00000009047 BMW 0118		405	405	100.00
16884000 INTERET COURUS	19	31	12	38.66
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 028	469	1 559	332.71
45510000 C/C CORREGES YANN	675	12	663	NS
45511000 C/C CORREGES PIERRE	1 353	457	896	196.19
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	203 853	244 658	40 805	16.68
40100000 FOURNISSEUR	203 853	244 658	40 805	16.68
DETTE FISCALES ET SOCIALES	137 357	148 349	10 993	7.41
42100000 PERS.REMUNERATIONS DUES	39 404	34 980	4 424	12.65
42820000 CONGES A PAYER	31 423	30 553	869	2.85
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	767	7 587	6 821	89.89
43100000 SECURITE SOCIALE - URSSAF	22 693	27 000	4 307	15.95
43720000 AUTRES ORG. SOCIAUX - MEDERIC	5 873	6 225	352	5.66
43733000 COTISATIONS LA MONDIALE	497	490	6	1.28
43734000 COTISATIONS GAN	73	68	5	7.65
43750000 MUTUELLE UMT	2 206	1 886	320	16.94
43753000 TAXE APPRENTISSAGE	2 433	2 504	71	2.84
43754000 FORMATION PROFESSIONNEL	5 007	7 653	2 645	34.57
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	14 326	13 801	525	3.80
44551000 TVA A DÉCAISSER	10 910	11 634	724	6.22
44574000 TVA COLLECTE A 20%		391	391	100.00
44576800 TVA COLLECTEE CEE	53	520	467	89.77
44586000 TVA DED S/FACT NON PARVENUES	1 692	557	1 136	203.93
44860000 CHARGES A PAYER		2 500	2 500	100.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
AUTRES DETTES		33 402	21 117	12 285	58.18
41100000	CLIENTS	32 826	15 788	17 038	107.92
41980000	CLIENTS RRR&AV. A ACCORD.	347	3 808	3 462	90.90
46700000	VIR RECU A TORD	221	221		
46864000	assurance sur emprunt	9		9	
50300000	ACTIONS GAFIC		176	176	100.00
50330000	AMUNDI FLEXI PROTECT		1 124	1 124	100.00
Total IV		417 270	461 593	44 323	9.60
TOTAL GENERAL		1 189 792	1 226 631	36 839	3.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	665	510	930	603	265 093	28.49
70710000 VENTES MATERIEL CLIM TN		645			645	
70720000 VENTES MATERIEL CUISSON TN	44	548	130	554	86 006	65.88
70730000 VENTES MATERIEL FROID TN	92	284	148	682	56 398	37.93
70740000 VENTES MATERIEL VENTILLATØ TN	4	692	4	932	240	4.86
70750000 VENTE MATERIEL LAVERIE/BUANDER	7	999	40	608	32 609	80.30
70760000 VENTE PETIT MATERIEL	363	859	453	808	89 948	19.82
70761000 VENTES AU MAGASINS	9	427			9 427	
70770000 VENTE MATERIEL PREPARATION	96	313	78	684	17 629	22.40
70780000 VENTE MOBILIER	43	088	73	335	30 246	41.24
70790000	2	655			2 655	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 490	698	1 588	759	98 061	6.17
70410000 INSTALLATION CLIM TN	5	402	49	794	44 392	89.15
70410100 INSTALATION POMPE AIR/EAU TR			3	027	3 027	100.00
70420000 INSTALLATION CUISSON TN	224	173	153	836	70 337	45.72
70420200 VENTES EN CEE		550			550	
70430000 INSTALLATION FROID TN	368	602	630	677	262 076	41.55
70440000 INSTALLATION VENTILLATION TN	94	275	40	621	53 654	132.08
70440100 INSTALLATION VENTILLATION TR			1	588	1 588	100.00
70450000 INSTALL. LAVERIE/BUANDERIE TN	211	279	142	645	68 635	48.12
70450100 INSTALLATION TR 10	4	840			4 840	
70470000 INSTALL. MATERIEL PREPARATØ	36	455	5	687	30 768	541.02
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES			46		46	100.00
70610000 DEPANNAGE CLIM TN	10	287	7	701	2 586	33.58
70610100 DEPANNAGE CLIM TR	2	450			2 450	
70620000 DEPANNAGE CUISSON TN	52	436	74	834	22 398	29.93
70630000 DEPANNAGE FROID TN	247	283	218	916	28 366	12.96
70630100 DEPANNAGE EN TAUX REDUIT			135		135	100.00
70640000 DEPANNAGE VENTILLATION TN	6	359	3	852	2 507	65.09
70650000 DEPANNAGE LAVERIE/BUANDERIE TN	53	010	47	317	5 693	12.03
70670000 DEPANNAGE MATERIEL PREPARATION	21	041	26	303	5 262	20.01
70690000 CONTRATS MAINTENANCE	146	017	171	699	25 683	14.96
70830000 LOCATIONS DIVERSES	6	240	10	080	3 840	38.10
Chiffre d'affaires NET	2 156	208	2 519	362	363 154	14.41
PRODUCTION STOCKEE	39	771	64	889	104 659	161.29
71350000 VAR TRAVAUX EN COURS	39	771	64	889	104 659	161.29
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	47	953	34	497	13 456	39.01
78174000 REPRISE PROVISION CLIENTS DOUT	13	318	1	643	11 675	710.82
79100000 TRANSF CHARGES SINISTRES	23	379	18	772	4 607	24.54
79130000 REMBOURSEMENT GAFIC	5	363	4	272	1 091	25.55
79130010 REMBOURSEMENT EN HT			189		189	100.00
79140000 TRANSFERTS CHARGES EXPL	5	893	9	622	3 729	38.75
AUTRES PRODUITS	41		2		39	NS
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COUR.	41		2		39	NS
Total des Produits d'exploitation	2 243	972	2 488	972	245 000	9.84

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
ACHATS DE MARCHANDISES	894 431		882 621		11 810	1.34
60700000 ACHATS MATERIEL	566 942		548 195		18 747	3.42
60720000 PETIT MATERIEL	287 235		328 485		41 249	12.56
60730000 ACHAT MOBILIER	16 314		7 596		8 718	114.77
60780000 ACHATS MAT CEE	62 317		30 065		32 252	107.27
60870100 FRAIS ACC. S/HA -PORT	9 973		11 056		1 083	9.80
60870200 FRAIS ACC. S/HA-EMBALLAGE	134		127		7	5.79
60870300 FRAIS ACC. S/HA-ADM	619		798		179	22.48
60870800 FRAIS ACC S/PORT CEE	8 239		4 665		3 575	76.63
60970000 R-R-R S/ MARCHANDISES RFA RFT	57 343		48 366		8 977	18.56
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	13 982		6 296		20 279	322.07
60370000 VARIATION STOCKS MARCHANDISES	13 982		6 296		20 279	322.07
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	383 563		526 525		142 963	27.15
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	182 718		333 135		150 417	45.15
60110000 ACHAT MAT. PREM. PIECES	143 220		149 483		6 263	4.19
60180000 ACHATS MAT PREM CEE	50 366		29 749		20 617	69.30
60260000 ACHATS MAT. CONSOMMABLES ATEL	7 258		14 158		6 900	48.73
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	3 616		5 197		8 814	169.58
60310000 VARIATION STOCKS MATIERES	3 616		5 197		8 814	169.58
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	266 414		307 672		41 258	13.41
60400000 SOUS TRAITANCE	3 529		16 230		12 701	78.26
60611000 EDF	5 577		5 864		287	4.90
60612000 FRES NON STOCKEES - EAU	267		195		72	36.65
60613000 FOURNITURES NON STOCKEES - GAZ	89		51		38	73.77
60614000 FRES NON STOCKEES - CARBURANT	33 081		32 770		311	0.95
60632000 PETITS OUTILLAGES ET EQUIP.	9 078		8 837		241	2.73
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	137		567		430	75.86
60641000 FRAIS COPIES	2 084		2 465		381	15.46
60646100 EMBALLAGES PERDUS	3 244		1 018		4 262	418.81
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	58 595		56 460		2 134	3.78
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	2 833		5 071		2 238	44.13
61351100 LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 022		1 022			
61351400 LOCATION TABLETTE PC	5 609		5 800		191	3.29
61351500 LOCATIONS BENNE DECHETS	60		720		660	91.67
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIERS	1 174		1 224		50	4.09
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	812		225		586	260.22
61551100 ENTRETIEN ENLEVEMENT DECHETS	975		155		821	530.41
61552000 ENTRETIEN VEHICULES	16 371		25 069		8 699	34.70
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	151		200		49	24.58
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	29 070		28 365		705	2.49
61610000 ASSURANCES S/ C-BAIL	140		132		9	6.46
61616000 ASSURANCES SUR EMPRUNTS	284		331		47	14.23
61617000 ASSURANCE GAV AXA	195		281		87	30.79
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	104		255		151	59.23
61850000 FRAIS DE SEMINAIRE	3 100				3 100	
62220000 INTERIMAIRE			19 388		19 388	100.00
62230000 COMMISSØ ACCOR - TR	574		615		41	6.67
62232000 COMMISSØ GROUPAMA EPARGEN SAL	125		162		37	22.63
62260000 HONORAIRES	8 608		9 399		791	8.42
62261000 GESTION SAV	10 650		17 550		6 900	39.32
62270000 FRAIS D'ACTES	1 301		1 001		300	29.97

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	17 066	16 946	120	0.71
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 091	3 779	2 687	71.12
62420000	TRANSPORTS SUR VENTES	988	61	927	NS
62510000	DEPLACEMENTS - AUTOROUTE, PARK	20 901	2 329	18 572	797.34
62520000	DEPLACEMENTS - AVION, TRAIN	2 426	5 235	2 808	53.65
62570000	RECEPTIONS -RESTAURANT - HOTEL	7 731	10 823	3 092	28.57
62600000	FRAIS POSTAUX	3 249	3 045	204	6.69
62610000	FRAIS TELECOM FIXE + FAX	3 676	3 459	217	6.27
62620000	FRAIS ORANGE MOBILE	1 932	1 502	430	28.65
62630000	FRAIS TELECOM SFR	2 655	5 990	3 335	55.67
62640000	TELEPHONIE SATELLITE		150	150	100.00
62650000	EI TELECOM (CM)	196	230	34	14.82
62670000	BOUYGUES TELECOM	341	107	234	218.30
62750000	FRAIS BANCAIRES	1 859	1 783	75	4.23
62751000	FRAIS COMMISSØ C-BLEUES	280	246	34	13.94
62810000	COTISATIONS	167	27	140	518.52
62811000	FRAIS SIÈGE GAFIHC	9 504	10 539	1 035	9.82
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		13 213	15 055	1 837	12.20
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 433	2 504	71	2.84
63330000	FORMATION CONTINUE -AGEFOS	6 312	6 607	295	4.46
63511000	CPE	4 583	5 753	1 170	20.34
63513100	TAXE ENSEIGNE	420	420		
63543000	DROIT D ENREGISTREMENT		403	403	100.00
63580000	TAXES DIVERSES		32	32	100.00
63780000	AUTRES TAXES	25		25	
63781000	CSG DEDUCTIBLE	555	663	108	16.29
SALAIRES ET TRAITEMENTS		447 047	484 061	37 014	7.65
64110000	SALAIRES OUVRIERS	327 553	315 314	12 239	3.88
64111000	REMUNERATION YANN	24 000	25 900	- 1 900	7.34
64112000	REMUNERATION PIERRE	10 000	25 900	15 900	61.39
64114100	MADÉLIN SANTE YANN	486	383	103	26.91
64114110	MADÉLIN RETRAITE YANN	3 650	3 600	50	1.39
64114121	MADÉLIN YANN AVIZEN PRO	845	618	227	36.73
64114200	MADÉLIN PIERRE AVIZEN PRO	785	662	123	18.51
64114210	MADÉLIN RETRAITE PIERRE	1 820	3 600	1 780	49.44
64114220	MADÉLIN PIERRE	836		836	
64115100	TNS OBLIGATOIRE YANN	14 727	14 679	48	0.33
64115200	TNS OBLIGATOIRE PIERRE	6 631	16 766	10 135	60.45
64119000	CSG NON DEDUCTIBLE	417	378	39	10.32
64120000	CONGES PAYES	869	6 782	5 912	87.18
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	52 131	65 836	13 704	20.82
64140000	INDEMNITE FIN DE CONTRAT	2 681	4 169	1 488	35.70
64150000	INDEMNITES STAGIAIRE	450	230	220	95.65
CHARGES SOCIALES		152 705	156 035	3 330	2.13
64510000	COTISATIONS URSSAF	113 053	119 087	6 034	5.07
64520000	CHARGES SOC. S/C.P.	1 987	1 961	25	1.28
64530000	COTISATIONS RETRAITE MEDERIC	21 996	23 754	1 758	7.40
64532000	MEDERIC	5 606	5 472	134	2.44
64540000	COT. ASSÉDIC	4 057	3 701	356	9.62
64550000	CHARGES CONGES PAYES	525	2 963	2 438	82.28
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 697	1 650	47	2.82
64800000	AUTRES CHARGES DE PERS.	4 343	2 056	2 287	111.23

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
64810000 AUTRES CHARGES - TICKETS RESTO	19 600		21 000		1 400	6.67
64830000 PLAN EPARGNE ENTREPRISE	4 523				4 523	
64900000 CICE	24 681		25 610		929	3.63
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	50 472		44 620		5 852	13.11
68111000 DOT AMORT IMMO INCORPORELS	126		7		119	NS
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELS	50 346		44 613		5 733	12.85
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 749		3 036		713	23.48
68174000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	3 749		3 036		713	23.48
AUTRES CHARGES	4 938		110		4 828	NS
65400000 CREANCE IRRECOURVABLE	4 919				4 919	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	19		110		91	82.81
Total des Charges d'exploitation	2 234 137		2 408 243		174 106	7.23
Résultat d'exploitation	9 835		80 729		70 894	87.82
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 060		1 629		2 431	149.25
76410000 REVENUS DAT	2 572		1 404		1 168	83.19
76800000 PRODUITS FINANCIERS	1 488		225		1 263	561.63
Total des Produits financiers	4 060		1 629		2 431	149.25
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	465		834		369	44.24
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNTS & DETTES	465		834		369	44.24
Total des Charges financières	465		834		369	44.24
Résultat financier	3 595		795		2 800	352.39
Résultat courant avant impôts	13 430		81 524		68 094	83.53
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 525				1 525	
77180000 PRODUIT EXCEPTIONNEL	1 525				1 525	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL			3 108		3 108	100.00
77520000 PRODUITS CESSION IMMO			3 108		3 108	100.00
Total des Produits exceptionnels	1 525		3 108		1 584	50.95
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	13 444		3 942		9 502	241.04
67120000 MAJORATIONS-PENALITES-PV	166		1 704		1 538	90.26
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 278		2 238		11 040	493.27
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			1 009		1 009	100.00
67500000 VALEUR CESSION IMMO			1 009		1 009	100.00
Total des Charges exceptionnelles	13 444		4 951		8 493	171.53
Résultat exceptionnel	11 919		1 843		10 076	546.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	5 973	6 567	12 540	190.95
69100000 PART SAL AUX RÉSULTATS	5 973	6 567	12 540	190.95
IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 433	1 433	100.00
69500000 IMPOT SOCIETE		2 701	2 701	100.00
69900000 CREDIT D IMPOT		1 268	1 268	100.00
Total des produits	2 249 557	2 493 709	244 152	9.79
Total des charges	2 242 073	2 422 028	179 955	7.43
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	7 484	71 681	64 197	89.56



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ATF	15 RUE PASTEUR ZA LE GARBAN 81990 PUYGOUZON
SIRET 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	17 031
Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, Indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
IRISIA 1 RUE LOUIS VICAT POLE ALBI SANTE 81000 ALBI Tél:		Tél:	
CGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu PUYGOUZON	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT	
		Signature CORREGES PIERRE	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les prévisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

JD DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU QUINZE JUIN DEUX MILLE DIX NEUF

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité s'est poursuivie.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 156 208 EUROS contre 2 519 362 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,41%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 87 765 EUROS contre -30 390 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 388,80%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 295 592 EUROS contre 1 397 653 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,30%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 266 414 EUROS contre 307 672 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,41%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 218 EUROS contre 15 055 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,20%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 447 047 EUROS contre 484 061 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,65%.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 EUROS contre 156 035 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 54 221 EUROS contre 47 296 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,64%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 938 EUROS contre 110 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 4389,09%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 234 137 EUROS contre 2 408 243 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,23%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 9 835 EUROS contre 80 729 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -87,82%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3 595 EUROS (795 EUROS pour l'exercice précédent), il s'établit à 13 430 EUROS contre 81 524 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -83,53%.

Après prise en compte :



- du résultat exceptionnel de -11 919 EUROS contre -1 843 EUROS pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 1 433 EUROS pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 7 484 EUROS contre une perte de -12 654 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 159,14%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 189 792 EUROS contre 0 EUROS pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 484 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 483,66 EUROS
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	575 614,25 EUROS
Pour former un bénéfice distribuable de	583 097,91 EUROS

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 583 097,91 EUROS.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.



CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

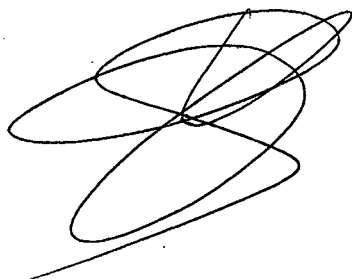
Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PUYGOUZON

Le ~~quatre~~ quinze juin deux mille dix-neuf

Yann **CORREGES**

Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the signatory as Yann CORREGES.

ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2019

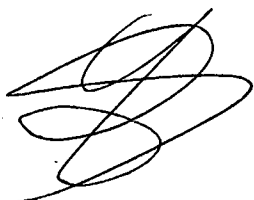
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PUYGOUZON
Le ~~quatre~~ ^{quinze} juin deux mille dix-neuf

Yann CORREGES
Gérant



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

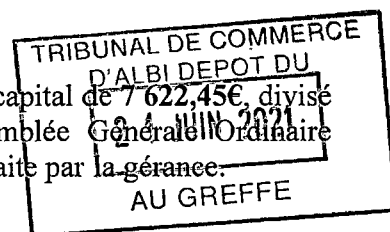
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente juin,

A seize heures,

Les associés de la société **ATF**, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45€, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15, rue Pasteur 81990 PUYGOUZON, sur convocation faite par la gérance.



Sont présents :

Monsieur Yann **CORREGES**, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Madame Karine **OILLIC**, titulaire de 250 parts sociales en usufruit,

Monsieur Alexandre **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

Monsieur Thibault **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann **CORREGES**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

an
KC

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

2
KC

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à **7 483,66 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 483,66 EUROS
------------------------	-----------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	575 614,25 EUROS
Pour former un bénéfice distribuable de	583 097,91 EUROS

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 583 097,91 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

uc 21

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de **dix mille cinq cent cinquante-trois euros 10 553€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

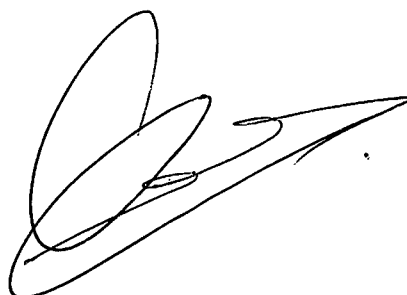
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Alexandre **CORREGES**

Thibault **CORREGES**

Yann **CORREGES**

Karine **OILLIC**



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à **7 483,66 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 483,66 EUROS
------------------------	-----------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	575 614,25 EUROS
Pour former un bénéfice distribuable de	583 097,91 EUROS

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 583 097,91 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HC CH

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

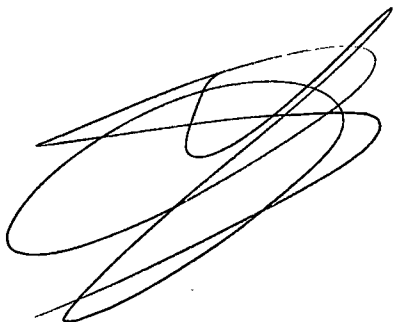
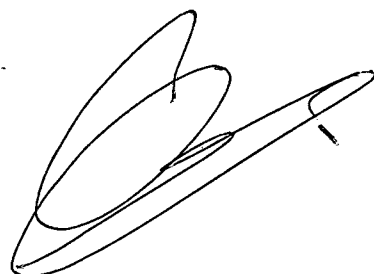
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de **dix mille cinq cent cinquante-trois euros 10 553€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

62

ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à **7 483,66 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 483,66 EUROS
------------------------	-----------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	575 614,25 EUROS
Pour former un bénéfice distribuable de	583 097,91 EUROS

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 583 097,91 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

